

CORRIGÉ

Le dopage existe depuis la Grèce antique. Les jeux Olympiques antiques donnaient lieu à des prises de produits avec des prescriptions plutôt insolites ; lutteurs consommant de la viande de bœuf, sauteurs mangeant de l'antilope... Aujourd'hui le dopage est devenu un problème complexe et tenter de répondre à un problème complexe suppose une formulation judicieuse du problème... Il s'agira de dépasser deux visions très répandues : celle d'un sport indépendant de la société, capable de rester un îlot pur protégé par ses valeurs et celle d'un dopage limité à quelques rares tricheurs dans quelques sports particuliers, épiphénomène malheureux du « vrai sport ». Les médecins et les psychologues qui étudient la réalité du dopage sportif ont une approche centrée sur l'individu. La sociologie questionne le phénomène dans sa dimension sociale. Au-delà de la responsabilité personnelle du dopé, le sport est-il le produit d'un système organisé, le produit culturel d'une société.

Dopage et sportif semblent être devenus deux mots inséparables. En effet, le dopage ne devient un problème que lorsqu'il est associé à l'adjectif sportif. Or le dopage déborde largement le domaine du sport. On est aujourd'hui dans une société de performance, une société devenue pharmacodépendante où la réussite est source d'identité. La publicité pour les médicaments illustre cette évolution. Il y a 20 ans, les antidépresseurs étaient proposés dans le traitement d'une humeur triste. Aujourd'hui, les laboratoires mettent en avant une prescription pour rester performant et conserver une activité professionnelle. Les produits sont proposés pour répondre à toute déficience (viagra !), mais aussi pour se surpasser. Le dopage sportif, lui, est manifestement lié à d'autres phénomènes sociaux importants (argent, médias, spectacle...). Il ne peut donc se restreindre à la prise de tel ou tel produit inscrit sur une liste quelconque. Il faut s'intéresser au comportement qui pousse à prendre tel ou tel produit. Dans ce cas, on parlera de conduites dopantes qui peuvent aller jusqu'à l'addiction. Le dopage sportif déborde le monde du sport pour devenir un véritable problème de société.

Il s'agira ici de se demander sur quoi s'établit la perception négative du dopage. En effet, si la lutte contre le dopage se pose comme une évidence, c'est que cette pratique est considérée comme néfaste ou dangereuse. Le sport est le seul lieu qui transforme les usagers de certaines substances (par ailleurs légalement administrées, distribuées et vendues) en délinquants. C'est la conséquence directe des diverses listes interdisant ces produits aux sportifs, au prétexte qu'ils participent à des compétitions. Or, ces dernières instituent la recherche de performance comme fin ultime de la pratique. Le rôle joué par l'entourage du sportif est, lui aussi, prépondérant. En particulier pour les médecins qui évoluent sur une frontière étroite entre santé et performance sportive.

1. Définition du dopage sportif

En 1963, le colloque d'Uriage-les-Bains accouche de la première définition européenne : « *Est considéré comme doping l'utilisation de substances ou de tous les moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement, en vue ou à l'occasion d'une compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique sportive et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète.* » En s'en tenant à cette première définition officielle, on peut considérer, selon une étude de Patrick Laure (1995), qu'environ 10 % de la population sportive (amateurs et professionnels) est touchée par le dopage.

La définition du Ministère de la Jeunesse et des Sports est restrictive. Elle interdit à tout sportif inscrit dans une fédération et qui doit participer à des compétitions d'utiliser des substances et des méthodes déterminées par une liste régulièrement mise à jour et publiée. La loi du 23 mars 1999 utilise l'expression « *d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités...* ». Par « *artificiellement* » on comprend qu'une frontière doit être tracée entre le naturel et l'artificiel, entre une production corporelle naturelle et une production corporelle artificielle. Le corps naturel est le principe à partir duquel s'organise la règle du jeu qui exige que tout le monde soit en situation d'égalité « *naturelle* ». Ceci suppose de clarifier ce qui différencie un accroissement naturel d'une modification artificielle du rendement corporel.

Donc pour le législateur, le dopage sportif c'est donner au corps des moyens qu'il n'aurait pas pu avoir seul. Pourtant, l'autotransfusion figure bien sur la liste des produits et des techniques interdits. Dans cette optique, la liste des produits interdits prend en compte la distinction entre substances exogènes et endogènes. Pour ces dernières, il s'agit de substances sécrétées naturellement par l'organisme (créatine, androlone, hormones de croissance...) et pour lesquelles un « *seuil de normalité* » fixe la frontière entre le naturel et l'artificiel. Seuil très délicat à fixer et qui entraîne des effets pervers. Ainsi le taux d'hématocrite (50 %) ou ceux de testostérone ou de cortisone permettent à de nombreux sportifs de se doper avec bonne conscience. Fixer des taux suppose de prendre en toute bonne conscience ces produits (pourtant interdits), du moment que les doses enregistrées lors d'un contrôle ne dépassent pas le seuil autorisé. On passe ainsi d'une définition d'une norme de la nature (difficile à évaluer) à ce que le législateur estime être un niveau acceptable de modification du corps humain. Paradoxe : la loi institue ainsi le dopage qu'elle est censée combattre !

La définition du dopage sportif retenue par les lois ne leur permet pas d'être efficaces. La marge d'appréciation qu'elles laissent nécessite l'utilisation d'une liste de techniques et de produits interdits. Dans cette logique, la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, dans sa déclaration du 4 février 1999, à Lausanne, Suisse, le définit comme « *l'usage d'un artifice (substance ou méthode) potentiellement dangereux pour la santé des athlètes et/ou susceptible d'améliorer leur performance, ou la présence dans l'organisme de l'athlète d'une substance ou la constatation de l'application d'une méthode qui figurent sur une liste annexée au Code Antidopage du Mouvement olympique.* ». Ainsi, le dopage est exclusivement défini par le recours à des produits interdits aux sportifs ou par le recours à des pratiques jugées illicites par l'institution sportive. La réalité du dopage se caractérise si des substances figurant sur une liste ont été utilisées. Le dopage sportif est donc exclusivement défini par une liste ou plutôt par plusieurs listes qui se superposent dans le temps (mais toujours en retard sur les nouvelles techniques ou les nouveaux produits), mais aussi d'une institution à l'autre (CIO, fédérations internationales, fédérations nationales, etc.). Certains produits sont considérés comme dopants ou non suivant la liste retenue.

Cette interdiction se fonde donc sur trois arguments majeurs :

- 1) ces produits et techniques augmentent artificiellement le rendement,
- 2) ils sont de nature à porter atteinte à l'intégrité de l'individu,
- 3) leur usage est contraire à l'éthique sportive ou médicale.

Patrick Laure considère qu'il faut élargir la définition et propose de passer du dopage à la conduite dopante : « *On parle de pratique dopante lorsqu'une personne consomme certains produits pour affronter un obstacle réel ou ressenti (compétition sportive, examen, entretien d'embauche, prise de parole en public, situations professionnelles ou sociales difficiles) ou pour améliorer ses performances (pratique sportive, culturisme)* ». (Livre réalisé par le Comité français d'éducation pour la santé et la MILDT. *Conduite dopante*.) On s'aperçoit que cela dépasse largement le domaine sportif et que l'on est alors tous plus ou moins dopés (café, vitamine C, chocolat...). La prise de substances pour s'aider est largement répandue dans la société (tranquillisants, euphorisants...). On se drogue pour être soi, pour être mieux, pour être mieux que soi. Mais on ne peut réduire le dopage sportif à son seul aspect médical, à son encadrement par la sphère médicale dans le sport de haut niveau. Le sport risquerait d'y perdre son sens au travers d'un sport de compétition dénaturé et complètement libéralisé. La réalité du dopage sportif réside plus dans un comportement que dans l'utilisation, d'un produit.

2. Quels sont les sportifs concernés ?

Mais qui se dopent ? Le haut niveau uniquement ou l'ensemble des sportifs ? Si le dopage n'était apparu seulement qu'avec l'argent du sport professionnel, beaucoup de sports ne connaîtraient pas cette réalité. L'haltérophilie, la lutte, et plus généralement la plupart des pratiques de sport amateur ne seraient pas concernées. Or l'on sait désormais que le dopage touche toutes les formes de la pratique sportive et aucune catégorie de pratiquants n'est à l'abri, comme le rapporte le professeur Claude-Louis Gallien dans son rapport intitulé le dopage en questions (membre du CPLD, représentant le CNOSF). À la question « qui se dope ? », il note qu'il est tout à fait essentiel d'avoir toujours en mémoire le fait que le dopage concerne deux populations bien distinctes : les sportifs de haut niveau (environ 2 000 en France, toutes disciplines confondues) dont on se préoccupe beaucoup et auxquels on fait généralement référence quand on aborde les problèmes posés par le dopage, et la masse des pratiquants sportifs que l'on tend à ignorer bien qu'elle soit tout aussi concernée.

Les chiffres montrent aussi que le dopage est très loin de ne concerner que les sportifs professionnels ou de haut niveau. En France, en 1997, sur 221 contrôles positifs, 27 concernaient des sportifs de haut niveau, tous les autres concernaient des sportifs évoluant au niveau départemental ou régional. De façon inquiétante, le sport amateur, qui concerne environ 13 millions de pratiquants, est donc touché. L'étude effectuée par Patrick Laure à Nancy en 1996, qui porte sur 2 000 patients d'un centre de médecine du sport, a mis en évidence qu'environ 10 % d'une population de sportifs âgés de 17 à 45 ans avoue avoir consommé des substances interdites dans le but d'améliorer leur performance sportive. Parmi les produits utilisés, on retrouve les anabolisants, des stimulants (dont les amphétamines), des stupéfiants, la cortisone... Dans 60 % des cas, la voie d'approvisionnement principale est la prescription médicale. Diverses enquêtes ont montré qu'un quart, voire un tiers des enfants qui prennent des produits incriminent leurs parents...

3. Similitudes entre dopage et toxicomanie

Des épidémiologistes et des sociologues ont décrit ces similitudes entre le dopage et les toxicomanies. Les sportifs et les toxicomanes utilisent un langage commun. Ainsi, le sportif qui est allé au bout de lui-même dit : « *Je me suis défoncé, c'était*

super ». De la même façon, le sportif quand il est arrêté en raison d'une blessure décrit un manque. C'est un manque réel qu'on peut rapporter au manque d'endorphines. Il y a aussi des produits communs. Sur la liste des produits dopants, on trouve tous les stupéfiants et les produits entraînant des dépendances (ex : corticostéroïdes, anabolisants, amphétamines...). En se référant aux adolescents, on peut penser que la transgression et le fait de s'identifier au groupe poussent à la consommation de substances psycho-actives comme de produits dopants. Les filières d'approvisionnement sont un peu les mêmes (détournement à partir des laboratoires, filières mafieuses avec de vrais dealers). Les sportifs représentent 20 % des toxicomanes qui consultent au centre de substitution de méthadone Monte-Cristo de l'Hôpital Laennec à Paris.

Mais la réflexion liant sport et drogues n'en est qu'à ses débuts. La prévention du dopage gagnerait à s'inspirer des progrès de la prise en charge des toxicomanies. Ainsi, au départ on était dans un modèle d'éradication. Mais les médecins ont remplacé les risques de l'abstinence forcée par les traitements de substitutions (méthadone). Cette politique de réduction des risques, combattue par les pouvoirs publics, s'est amplifiée avec l'arrivée du Sida. Avec la mise en vente libre des seringues (et même leur distribution gratuite) pour les usagers de drogue par voie intraveineuse. La même politique mise en place pendant les « rave party » a connu les mêmes oppositions de la part des pouvoirs publics. Cette politique de réduction des risques a placé l'usager au centre des préoccupations ce qui a permis la mise en réseau des différents intervenants médicaux et sociaux. Cette même politique devrait s'appliquer aux « accrocs du sport » (Bordenave, Simon, 2000).

4. Une société de performance

Dans notre société, l'amélioration de la performance se pratique de manière légitime dans de nombreux domaines (intellectuels, artistes, monde du travail, armée (pilule pour rester éveillé), etc.). L'exigence de performance est aujourd'hui présente dans tous les domaines du monde social, à commencer dans celui du travail (Ehrenberg, 1991). L'optimisation du potentiel de chaque individu se manifeste ainsi par le souci d'accompagner sa vie quotidienne de ce que l'on appelle des stimulants, des compléments alimentaires ou encore par la prise de produits aux vertus euphorisantes (complexes vitaminés, aphrodisiaques, etc.). Cela se traduit par la prise de substances visant à améliorer le potentiel, les résultats, ou visant tout simplement à accroître le bien-être quand le mal est là (dépression, insomnie, stress, angoisse, nervosité, mal de dos...). On consomme des tranquillisants, mais aussi des stimulants. On est passé d'une vision sédative à une vision psycho-stimulante. Les médicaments psychotropes ont dépassé le stade d'instruments thérapeutiques. L'infexion des discours sur les médicaments psychotropes substitute à l'opium du peuple, la société dopée : l'individu sous perfusion est un aspect de l'entrepreneurisation de la vie. Si les drogues traditionnelles permettent de nous évader dans l'irréalité, les médicaments psychotropes sont là pour nous aider à affronter la réalité. Les dopants de la société concurrentielle sont des drogues d'intégration sociale et relationnelle. On ne les prend pas pour s'enivrer ou par plaisir, mais pour alléger la charge de la responsabilité quand elle se fait trop lourde. À l'instar du dopage des sportifs, elles sont un moyen de renforcer les capacités corporelles et psychologiques afin de mieux affronter la compétition. (rester socialisé, être intégré, s'auto-assister). La référence au dopage, c'est-à-dire à l'usage des drogues dans l'univers sportif, donne une

clé pour saisir les significations de ce phénomène de masse. Le Dr de Lignères (endocrinologue) va plus loin en développant une théorie de la compensation ou du rééquilibrage hormonal qui tente de mettre entre parenthèses l'épineux problème de l'artifice ou de l'égalité et la justice.

La compétition et la concurrence sont des valeurs au cœur de nos sociétés libérales et capitalistes. Les prises de paroles de nombreux sportifs traduisent l'impact de la performance sur les conduites considérées comme illicites. Il s'agit bien d'une logique sportive qui commande la performance, le rendement, l'efficacité. Car non seulement la production de performance est le but de toute compétition, mais encore, la vie sportive suppose l'enchaînement des résultats, issu de l'organisation sportive (matchs de poules, classements, sélections, divisions, records, etc.). Il en découle une exigence d'accroissement, de maintien ou de reproduction des meilleures performances (quel que soit le niveau de l'athlète) tout au long d'une saison, mais aussi d'une saison sur l'autre. Ce qui ne peut que soumettre les organismes à des contraintes insupportables. Pour Pierre Berbizier, le Championnat de France de Rugby crée les conditions idéales du dopage. Selon lui, c'est le calendrier des rencontres nationales et internationales qui incite à la prise de produits qui permettent de tenir les cadences infernales imposées par ce calendrier. L'organisation même du temps sportif est donc au centre de la logique qui conduit au dopage.

5. Le rôle des médecins

Les dangers d'un glissement conceptuel d'une « médecine qui soigne » vers une « médecine qui améliore » existent. Il ne s'agit pas encore d'une médecine de la performance, mais d'un glissement récent des missions de la médecine. Dans les pays les plus riches et parmi l'élite des pays pauvres, elle est sollicitée pour pallier aux conséquences des mutations sociales, fondées sur le rendement. Cette logique est également très proche, dans ses principes, des thérapies anti-vieillissement où il s'agit d'adapter les soins à l'allongement de l'espérance de vie des populations. La médecine répond ainsi à une logique d'amélioration de la vie physique. À l'instar de la chirurgie esthétique ou des thérapies de l'impuissance, dynamisées par l'apparition du Viagra, elle se mue en une médecine du « désir », aiguillonnée par les imaginaires du bien-être et de la jeunesse. La demande visant à obtenir, entretenir, ou conserver un corps « performant », à l'apparence « lisse », se fait de plus en plus pressante. Il en est de même en ce qui concerne l'atténuation de la douleur, lors de l'accouchement, durant la vieillesse, et bien sûr, dans la vie quotidienne, mais aussi dans le cadre de la pratique sportive.

C'est le cas notamment du dopage sportif qui fonctionne comme l'aboutissement d'une médecine de la performance. Le dopage dans les pratiques de haut niveau n'est pas l'œuvre de dangereux détraqués. Il nécessite au contraire l'adhésion du sportif qui gère individuellement sa préparation physique et son entraînement. Il est amené à utiliser quotidiennement des produits qui accroissent sa résistance à sa fatigue et son potentiel musculaire ou bien qui lui permettent d'améliorer sa récupération. L'affaire Festina (1998) a dévoilé comment dans le cyclisme, les athlètes s'auto-administrent en toute conscience des produits interdits, afin de répondre aux exigences de la préparation et de l'enchaînement des compétitions tout au long de la saison. Les carnets sur lesquels ils consignent leur charge de travail indiquent également que leur dépendance à l'égard des médecins se situe essentiellement au plan des dosages et des délais d'élimination des produits utilisés.

Ainsi, le débat éthique se situe aussi sur le plan de la déontologie médicale. Il suppose une réflexion sur les réponses apportées par les médecins aux demandes qui leur sont faites par les sportifs de tous niveaux. Car le dopage est une pratique qui se développe aussi chez les amateurs et les enfants, soumis aux pratiques sportives compétitives instituées. D'un point de vue physiologique, la pratique du sport tarit les réserves naturelles, notamment hormonales. C'est le cas de la testostérone. Un entraînement intensif conduit l'organisme à épuiser les stocks de cette hormone mâle, plus vite qu'il ne les constitue. Sollicité par un athlète épuisé, un médecin peut ainsi prescrire une thérapie de complémentation, comme l'on administre du fer ou des vitamines à des personnes souffrant de carences. Il pallierait ainsi à une déficience organique, dont il n'aurait pas à se préoccuper de l'origine (malnutrition, surmenage, pathologie...). On pourrait donc penser que rien ne contredit la prescription de produits visant à améliorer la qualité de vie d'un sportif sollicité par une pratique intense. Lutter contre le stress, récupérer d'une fatigue accumulée, réclamer des anti-inflammatoires pour diminuer une douleur contractée lors de la pratique deviennent ainsi des demandes légitimes, compte tenu des attentes sociales à l'égard d'un bien-être assisté par molécules chimiques. Or, le point de vue déontologique interdit au contraire la prise en compte, dans le diagnostic ou le traitement, de toute considération liée à un impératif de résultat. L'éthique médicale condamne en effet tout acte qui serait dicté par un intérêt ou une pression ne répondant pas à ce souci de santé.

Et c'est là que le débat se complexifie, car, dans le langage courant et dans le discours sur le dopage sportif, la santé se comprend comme l'absence de maladies ou de séquelles organiques. Or, dès 1940, l'Organisation Mondiale pour la Santé la définit comme un état de bien-être physique, émotionnel et social complet. L'Association canadienne pour l'éducation à la santé (Université d'Ontario Canada) souligne que la santé n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour accéder à un équilibre de vie. La santé serait alors une recherche de mieux-être qui intègre des dimensions sociales et culturelles liées aux aspirations individuelles. Elle serait donc éminemment subjective et variable suivant l'époque, le lieu, le sexe, la catégorie sociale, l'âge... Chaque individu définit en effet en fonction de son histoire et de son environnement culturel son rapport au bien-être, à la douleur et à la maladie.

La pratique sportive place ainsi les médecins face à un dilemme. D'un côté, ils sont pour leur majorité convaincus des bienfaits de l'activité physique sur l'équilibre de vie. De l'autre, ils ne peuvent que constater les effets séditieux des pratiques compétitives sur cet équilibre et sont en mesure d'y pallier chimiquement. S'ils répondent à cette demande, ils contribuent à renforcer l'aliénation des individus aux exigences de performance dont la pratique sportive n'est que l'aspect le plus spectaculaire.

6. Dopage et éthique sportive

Le dopage est contraire à l'éthique sportive (combat loyal à armes égales et sans tricherie). Mais comme nous l'avons vu au travers des définitions, tous les arguments visant à condamner le dopage (et par conséquent à en combattre la pratique) se résument à le considérer comme un apport artificiel à la préparation du sportif. Il est difficile de trouver d'autres justifications. Est-il vraiment immoral qu'un sportif se dope quand le reste de la société peut le faire sans opprobre ?

Cette condamnation repose sur les valeurs éthiques prêtées au sport et à l'imaginaire associé. Le sport est un vecteur d'épanouissement personnel, mais aussi un outil d'éducation, de socialisation et d'intégration. Il semble donc essentiel pour l'institution sportive de veiller à ce que l'image du sport ne soit ni dénaturée ni en définitive brisée par des pratiques irresponsables. C'est aussi valable pour les politiques, les producteurs de spectacles sportifs, les producteurs d'articles de sport, certains médias... Cette bonne image repose sur l'éthique coubertinienne construite sur deux mythes, un interdit, un désir, un rêve et un idéal.

- Le mythe du sport naturel

Les modifications corporelles, le gain de force et d'endurance se méritent par la sueur de l'effort mécanique et non par l'apport chimique, voire les manipulations génétiques. En prenant des produits chimiques, le sportif devient artifice. Se doper, c'est passer aux sphères surnaturelles, c'est jouer aux démiurges, au dieu. Dans son analyse mythologique du Tour de France, Roland Barthes (1957) constate, que « *doper le coureur est aussi criminel, aussi sacrilège que de vouloir imiter dieu ; c'est voler à Dieu le privilège de l'étincelle. Dieu d'ailleurs sait alors se venger : le pauvre Malléjac le sait, qu'un doping provocant a conduit aux portes de la folie (punition des voleurs de feu).* » Où le naturel s'arrête-t-il, où l'artificiel commence-t-il ? Ni la médecine, ni la philosophie ne semblent pouvoir trancher ce problème de manière opératoire pour la pratique.

- Le mythe de l'égalité de chances

Sur la ligne de départ, tous les concurrents sont égaux. Pour Alain Ehrenberg, la compétition sportive peut se comprendre comme une « anthropologie de l'égalité des individus », c'est-à-dire comme un indicateur des relations de l'homme à cette notion d'égalité (notion partagée quelles que soient les appartenances nationales, religieuses, de classe, de sexe, d'âge, etc.). Il le repère dans ce qu'il nomme « la passion d'être égal ». Le sport donne l'illusion de l'égalité, car il affirme « l'égalité des chances au départ ». Il combine de la façon la plus harmonieuse possible, l'égalité naturelle des hommes entre eux avec les nécessités du classement hiérarchique grâce à l'affrontement. Le sport symbolise ainsi ce que la vie serait pour chacun de nous si elle était juste. La compétition sportive est une démocratie hiérarchisée, puisque la place occupée par chacun ne dépend (apparemment) que de soi-même. Pas de hiérarchie *a priori*, l'inégalité du résultat dépend uniquement des actions des hommes. Cette image la plus authentique socialement parlant de ce que doit être un rapport égalitaire est au principe de la puissance émotionnelle de la compétition. La compétition sportive serait ainsi une mise en forme de la contradiction démocratique. « *Nous sommes en principe égaux et en pratique hiérarchisés en fonction de critères non égalitaires* ». Bien sûr, cela se situe au plan des imaginaires collectifs. Le sport ne repose nullement sur l'idée d'égalité. Par la compétition, le sport établit une inégalité acceptable, proche du modèle de la concurrence pure, d'autant mieux que le classement peut être indéfiniment remis en cause à chaque épreuve.

- L'interdit de la tricherie

Le fait de considérer le dopage comme un fléau est le résultat de cette référence incessante à l'éthique. Il est présenté comme la consommation de substances utilisées pour fausser le résultat. En ce sens, le dopage est assimilé à une tricherie. Se doper,

c'est tricher. Or, pour qu'il y ait tricherie, il faut qu'il y ait infraction délibérée aux règlements en vigueur, en vue de faire basculer le résultat en sa faveur. D'où l'utilisation des listes. En conséquence, il faut le combattre afin de préserver les valeurs éducatives du sport et lui conserver son sens. Pourtant dans le sport les tricheries sont nombreuses que ce soit dans le haut niveau ou le sport loisir (pot de vin, public vindicatif, arbitrage, pression professionnelle, politique, mesquineries (eau froide, bruit, hébergement...)). Et si elles sont condamnées, c'est avec moins de force. Elles semblent poser moins de problèmes par rapport à l'éthique sportive. (Qui a pâti le plus de l'argent enterré dans un jardin du nord de la France. (Tapie, les clubs, la fédé, l'ensemble des joueurs ou le dénonciateur qui a voulu rester intègre) ?). Or le sportif reste un modèle dans la société même si la compétition de haut niveau ne correspond plus tout à fait à la représentation d'un sport moral (un esprit sain dans un corps sain !). Si l'on veut définir l'essence du sport moderne de haut niveau, il faut tenir compte du fait qu'il se caractérise avant tout par la recherche de la victoire et du record, par l'aspiration à repousser ses limites, car le sport moderne est aussi un enfant de la modernité et de sa ferme croyance dans le progrès. L'idéologie sportive valorise le résultat, le rendement, la performance. Cependant, elle valorise également l'effort, le sacrifice, le dévouement, la gratuité et le désintéressement. Toute performance ne vaudrait donc que si elle résulte du travail, du sacrifice et de l'effort librement consentis par les athlètes. Il existe donc une contradiction entre, d'une part, l'exigence de performance, et par ailleurs, l'idée d'une préparation saine, pure, naturelle. Mais l'illusion selon laquelle le sport est une activité noble, basée sur le fair-play, le respect de soi et de l'adversaire permet de lever cette contradiction, en apparence du moins.

- Le désir de pureté

Des produits licites dans d'autres domaines de la vie sociale (tous les produits dopants ne sont pas des produits qualifiés pénalement de stupéfiants) sont donc interdits de séjour dans les sports, tant durant les temps de préparation que dans les moments consacrés à la compétition. Il en est ainsi de nombreux médicaments, utilisés couramment pour soigner des pathologies parfois bénignes. Soumis pour certains d'entre eux à la délivrance d'une ordonnance, ils demeurent interdits aux sportifs, même s'ils leur ont été prescrits par un médecin (malgré la possibilité de faire reconnaître une nécessité thérapeutique toujours livrée à l'exercice du soupçon). Finalement, la pratique sportive impose aux individus qui s'y livrent une attention permanente aux effets de la prise de produits sur la légalité de leur conduite. Là où un chef d'entreprise, un militaire, un chirurgien, un citoyen non sportif agissent sans risque d'enfreindre la loi, l'athlète est confronté à une exigence de pureté qui n'existe que dans le sport. Si la France se distingue par la première place de la consommation des tranquillisants et autres psychotropes, le sportif ne peut participer à ce palmarès sans risquer d'apparaître comme un tricheur. Le dopage n'existe en effet que dans le sport parce que la liste des produits dopants est spécifique au sport. Cette liste d'interdits résulte de l'idéal de pureté qui s'impose aux seuls sportifs dans la recherche de la performance. Au bout du compte, cette lutte se justifie par la volonté de préserver ce que l'on appelle « l'esprit du sport ». Il s'agit d'affirmer un idéal de pureté et de proposer ainsi un modèle de comportements. Le sens du sport tout comme ses valeurs éducatives serait par essence contenu dans sa pratique. Cette perception suppose que le sport serait une pratique pure, possédant des valeurs intrinsèques, universelles et inaltérables. En fait, il faudrait lutter contre le dopage pour protéger le sport, bien plus que pour protéger les sportifs. Le fondement de la lutte contre le dopage se situerait dès lors du côté du maintien de l'ordre sportif et non pas du côté de la protection des individus.

- Le rêve de performance pure

La compétition sportive constitue une forme exemplaire de l'imaginaire de la performance dans la mesure où il présente le vainqueur comme le plus méritant. Au bout du compte, l'existence du dopage dans le sport est le résultat d'une injonction contradictoire : d'un côté le sportif est engagé dans le dépassement permanent de ses limites, ce qui se traduit au plus haut niveau par la production de performances extraordinaires, parfois humainement inconcevables ; de l'autre, il est sommé de répondre à une exigence presque insoutenable. Celle-ci consiste à rester dans les limites de l'humainement possible, tout en supportant des charges de travail et en recherchant à produire des performances imposant de ne pas respecter ces limites. La condition initiale qui engendre le dopage réside bien dans la logique même de l'institution sportive. La médiatisation, les enjeux financiers et symboliques liés à l'internationalisation et à la commercialisation du spectacle sportif ne fonctionnent que comme des aspects grossissants du phénomène. Ils ne le fondent pas. Les discours les plus légitimes sur la question contiennent tous cette idée qu'il est nécessaire de conserver l'idéal de pureté, le fantasme de l'authenticité dans la performance produite, qui accompagnent les représentations sociales du sport. Le terme de « lutte », en lui-même, traduit cet enjeu : il s'agit de combattre une réalité sociale perçue négativement afin de pouvoir affirmer la qualité du système qui produit cette réalité.

- L'idéal Olympique

Le recours à l'éthique comme argument lorsqu'il s'agit du dopage permet cependant de repérer à la fois les spécificités de l'imaginaire sportif et les contradictions des discours du sport. La pratique sportive compétitive vise en effet l'obtention du meilleur résultat. Mais cette obtention est soumise à des conditions particulières de réglementation. Le manquement à cette réglementation est considéré comme un manquement à l'éthique. Mais la lutte contre le dopage ne se justifie pas seulement par la volonté de combattre les infractions au règlement. Elle suppose le respect à des valeurs que cette lutte permet à la fois de rappeler, d'entretenir et d'imposer. La compétition sportive privilégie et organise un modèle d'affrontement impliquant la quête du rendement corporel. En appeler à l'éthique permet d'évaluer les performances produites non seulement par rapport à leur niveau propre, mais par rapport aux conditions dans lesquelles elles devraient être produites.

La lutte contre le dopage engendre de la sorte une norme comportementale. En fait, le résultat sportif est associé à des valeurs : celles qui ont été exprimées historiquement par le discours fondateur de l'esprit sportif, notamment par Pierre de Coubertin. La lutte contre le dopage constitue un élément du dispositif de sauvegarde, de maintien et de rappel de ces valeurs. De la sorte, elle participe bien à la défense d'un idéal, ainsi qu'en atteste le deuxième principe de la charte olympique : « *L'Olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.* » (CIO, 11/09/2000).

Préserver les valeurs de l'olympisme, tel qu'elles sont exprimées par l'institution olympique, tel est le fondement de la lutte contre le dopage. Cependant, ces affirmations ne disent rien de ce qui permet de réaliser l'équilibre entre les « qualités

du corps, de la volonté et de l'esprit », pas plus qu'elles ne précisent quels sont ces « principes éthiques fondamentaux universels ». Or les pétitions de principe ne suffisent pas plus à établir une argumentation pertinente qu'à définir une éthique. En outre, diaboliser les dopés, stigmatiser leurs comportements ne permet pas de régler le problème, ni même de le poser. Affirmer la nécessité de la lutte contre le dopage revient à combattre des symptômes sans s'intéresser à ce qui les cause : la recherche de la performance organisée au sein de l'institution sportive. L'essentiel du problème est là : dans ce qui provoque le recours au dopage chez un individu. En se repliant derrière l'affirmation de valeurs universelles, le pouvoir sportif évite ainsi de s'interroger sur son propre fonctionnement, et de soumettre son projet à la discussion éthique.

Enfin, il n'est pas légitime de banaliser la spécificité du sport. Il s'agit d'une activité originale, très particulière en ceci qu'elle repose justement sur l'existence et le respect librement consenti de règles soumises à un arbitrage institutionnel qui ne peut être contesté. De la même façon qu'un rugbyman ne doit pas plaquer un joueur qui n'a pas le ballon, ou qu'un boxeur ne peut frapper son adversaire en dessous de la ceinture, un sportif se voit interdire le dopage. C'est cette exigence qui donne justement au sport une dimension éthique et éducative exceptionnelle, s'en affranchir – fut-ce au nom du professionnalisme et d'un intérêt financier bien compris – serait le dénaturer totalement.

Conclusion

Le sportif est soumis à une injonction paradoxale : d'un côté le système sportif lui impose une cadence et des objectifs qui l'incitent à utiliser des produits accroissant la performance, accélérant la récupération ou atténuant la douleur. De l'autre, ce même système sportif l'exhorté à respecter une éthique qui condamne le recours à ces produits. L'exigence de performance engendre une situation paradoxale pour tous les acteurs de l'institution sportive. Le soigneur, comme le médecin, a pour mission de soigner. Mais ils sont engagés dans le projet de contribuer à l'amélioration des résultats, tout comme les entraîneurs et dirigeants (d'équipe, de club ou de fédération). Car tout le système sportif est évalué à l'aune de la performance produite au plan individuel, mais aussi collectif (nombre de médailles potentielles ou obtenues pour obtenir des subventions ministérielles, des structures de préparation ou des postes de cadre par exemple). Cependant, au bout du compte, l'athlète est seul face à ce phénomène de double contrainte. Mais il ou elle possède toujours la liberté de choisir de recourir au dopage ou de limiter son engagement en matière de performance.